



Forage entre voisins et acte devant notaire

Par **ppteam2008**, le **18/04/2008** à **13:21**

Bonjour,

Suite à des recherches d'expert sur notre terrain et celui de nos voisins, il a été découvert une nappe d'eau dans laquelle il est possible de pomper par forage. Cependant, les experts ont estimé qu'il serait préférable de réaliser le forage chez mes voisins. Le forage sera donc réalisé chez nos voisins, et les travaux seront payés moitié/moitié. Je disposerais donc d'un droit de pompage sur leur terrain.

Cependant, bien que j'ai de très bonnes relations avec mes voisins, je pense qu'il serait bien de effectuer un acte permettant d'assurer dans le temps ce "droit de pompage". Mais comment procéder? dois-je me tourner vers un notaire et faire un acte officiel ? est-ce qu'un simple "papier" signé des deux parties peut être suffisant ?

je vous remercie de vos réponses et conseil.